

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent quatre-vingt-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 décembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 29 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 décembre 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BEAUDOIN, Denis Membre socio-économique		X
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collèves	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
GOODMAN, Shawn ¹ Étudiant	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (arrive à 17 h 17)	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique		X
VACANT Chargé(e) de cours		

1 A été nommé membre au point 8.2 de la présente séance.

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :**PRÉSENT****ABSENT**

MANSEAU, André
Doyen de la recherche et
vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant

X

RENAUD, Louise
Chargée de cours

X

ROCHFORD, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

LAPORTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉS :

BILTERYS, Robert
Doyen de la formation continue et des partenariats

X (point 5.1)

DURIVAGE, André
Professeur au Département des sciences administratives
et président du comité d'éthique de la recherche

X (conf. tél. – point 5.7)

LEGAULT, Lise
Directrice du Service des finances

X (point 4.1)

La présidente, madame Lyse Ricard, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Les membres conviennent en séance de retirer le point 5.6 « Modifications du *Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO* ».

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal :
 - 2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-septième (2 novembre 2015) réunion
 - 2.1.1. Approbation
 - 2.1.2. Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la :
 - 3.1. Trois cent quatre-vingt-sixième (28 septembre 2015) réunion du comité exécutif
 - 3.2. Trois cent quatre-vingt-septième (2 novembre 2015) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires administratives et financières
 - 4.1. Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016
- 5.- Affaires générales et corporatives
 - 5.1. Rapport sur la mobilité étudiante
 - 5.2. Information de la présidente
 - 5.3. Information du recteur
 - 5.4. Engagement et affectation d'une personne au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (**à huis clos**)
 - 5.5. Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2016 (**à huis clos**)
 - 5.6. Modifications du *Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO* **Point retiré en séance**
 - 5.7. Demande de renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains
 - 5.8. Avis au conseil d'administration concernant la démission d'un membre siégeant à titre de représentant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1. Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017

- 6.2 Projet de modification de la maîtrise en éducation (3701, 3702, 3503, 37X1, 37X2, 35X3)
- 6.3 Ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement
- 6.4 Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat
- 6.5 Modification des conditions d'admission au doctorat sur mesure (2080)
- 6.6 Suspension des admissions au programme court en information-communication (0158) et au programme court en relations publiques (0159)
- 6.7 Projet de modification du contingentement au profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie
- 6.8 Projet de modification aux conditions d'admission à la maîtrise en sciences infirmières – concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)
- 7.- Affaires administratives et financières (suite)
 - 7.1 Orientations budgétaires 2016-2017
 - 7.2 Attribution d'un mandat d'achat regroupé au Centre collégial de services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'ordinateurs, de portables et de moniteurs
 - 7.3 Adjudication du contrat de services de placement média
- 8.- Nominations
 - 8.1 Nomination d'un étudiant à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais
 - 8.2 Nomination d'un étudiant au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
 - 8.3 Nomination d'un étudiant au comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais
 - 8.4 Nomination de deux membres au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Périodes d'information et questions
- 10.- Dépôt de documents
 - 10.1 *Rapport de performance et perspectives de développement*
- 11.- Prochaine réunion (29 février 2016)
- 12.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-septième (2 novembre 2015) réunion**

2.1.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la

trois cent quatre-vingt-septième (2 novembre 2015) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la correction suivante, soit d'ajouter la pagination audit document.

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-septième (2 novembre 2015) réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 2.1.1 (p. CA-5) : Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que le seuil d'importance relative s'établit à 2 % des produits au fonds de fonctionnement.

Point 4.5 (p. CA-8) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant confirme que l'obligation de produire une reddition de compte annuelle au conseil d'administration a été ajoutée à la *Politique de conduite responsable en recherche et création*. Il précise que cette dernière sera disponible sur le Web dans les meilleurs délais. Les clarifications demandées par le conseil d'administration concernant les champs d'application relatifs aux étudiants doivent être apportées.

Des membres estiment que les résolutions devraient faire mention de toute modification apportée en séance. Ils sont d'avis que les points 4.5 et 6.1 auraient notamment bénéficié de ce procédé. Le secrétaire général souligne que toutes les modifications sont ajoutées dans la version adoptée de la résolution. De plus, les discussions apparaissent aux procès-verbaux.

3.- Entérinement des décisions de la :

3.1 Trois cent quatre-vingt-sixième (28 septembre 2015) réunion du comité exécutif

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-sixième (28 septembre 2015) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

3.2 Trois cent quatre-vingt-septième (2 novembre 2015) réunion du comité exécutif

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-septième (2 novembre 2015) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

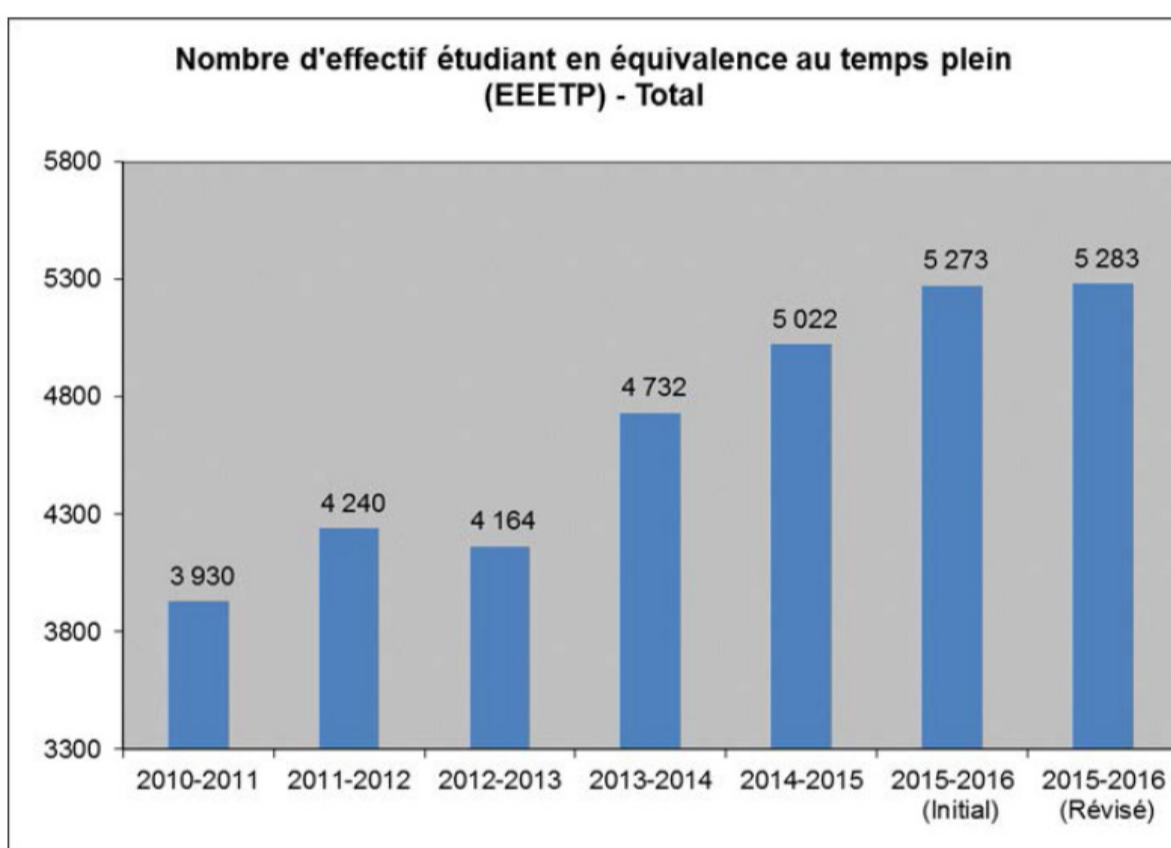
Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, se joint à la séance pour le traitement de ce point (16 h 40).

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) met à jour, en mi-année, ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, l'effectif étudiant de l'été, ainsi que celui de l'automne sont connus. À partir de ces données, la prévision de l'effectif étudiant pour le trimestre d'hiver 2016 est ajustée.

PRÉVISIONS DES PRODUITS

Les produits totalisent 81 950 200 \$ au budget révisé comparativement à 80 021 500 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 1 928 700 \$.

Au budget initial, l'effectif étudiant prévu était de 5 273 effectifs étudiants en équivalence au temps plein (EEETP). Selon les données du trimestre d'été et d'automne et la prévision pour le trimestre d'hiver, l'effectif étudiant prévu est maintenant de 5 283 EEETP, représentant une augmentation de 0,19 % par rapport au budget initial et une augmentation de 5,20 % comparativement à l'effectif de l'année 2014-2015. Bien que le nombre d'EEETP soit en hausse de 0,19 % comparativement au budget initial, le nombre de l'effectif en équivalence au temps plein pondéré (EEETPP) financé attribuable à la variation de l'effectif étudiant diminue. Cette diminution est imputable à la hausse des étudiants étrangers inscrits dans des programmes déréglementés pour lesquels nous ne recevons pas la subvention du volet « Enseignement ». Par conséquent, la subvention diminuera de 59 400 \$ à cause de la variation de l'effectif étudiant. Les droits de scolarité ont également été augmentés d'une somme de 335 300 \$ étant donné la variation de l'effectif étudiant étranger déréglementé à laquelle s'ajoute une hausse de 24 900 \$ pour les autres variations de l'effectif étudiant. Les frais de thèse et de stage ont quant à eux été révisés à la hausse de 4 000 \$. Les frais afférents ont également été ajustés à la hausse de 18 200 \$.



Outre la diminution de la subvention pour le financement de l'effectif étudiant de 59 400 \$, trois ajustements de la subvention générale du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) ont un impact plus significatif sur la révision budgétaire 2015-2016. Tout d'abord, les deux compressions budgétaires qui avaient été annoncées pour l'année 2015-2016 n'ont pas toutes été effectuées de façon paramétrique, ce qui avantage l'UQO. Or, en l'absence d'informations du Ministère, le siège social de l'Université du Québec avait évalué que l'ensemble des deux compressions annoncées serait effectué de façon paramétrique. Par ailleurs, comme le démontre le tableau ci-dessous, le tiers des compressions effectuées n'affectent pas le budget du fonds de fonctionnement. Ainsi, considérant ces deux facteurs, l'impact des compressions sur la subvention du fonctionnement est réduit de 883 100 \$. De plus, des ajustements apportés à la subvention en fonction des paramètres de l'allocation initiale procurent une subvention additionnelle de 193 100 \$. Par ailleurs, la révision à la hausse du taux de pondération génère un financement supplémentaire de 534 700 \$.

Répartition de l'effort budgétaire			
Détail des compressions	Montant total de la compression (\$ = 000)	Portion affectant l'allocation de fonds de fonctionnement (\$ = 000)	Portion n'affectant pas l'allocation de fonds de fonctionnement (\$ = 000)
Compression paramétrique récurrente de 31,7 M\$ annoncée en novembre 2014-2015			
- Maintien de la compression effectuée à l'étalon en 2014-2015	14 700,0 \$	14 700,0 \$	
- Compression affectée à des réserves du Ministère	6 000,0		6 000,0 \$
- Solde restant de la compression récurrente regroupée avec la compression de 73 M\$	<u>11 000,0</u>		<u>11 000,0</u>
Sous-total	<u>31 700,0 \$</u>	<u>14 700,0 \$</u>	<u>17 000,0 \$</u>
Compression additionnelle de 73 M\$ annoncée pour 2015-2016			
- Abolition de l'enveloppe « Grades Universitaires »	42 596,9 \$	42 596,9 \$	
- Droits de scolarité exigés des étudiants étrangers	10 137,4		10 137,4 \$
- Collaboration inter-ordres - Fonds avec restrictions	1 279,5		1 279,5
- Programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire - Fonds avec restrictions	940,1		940,1
- Aide au siège social de l'Université du Québec	1 000,0		1 000,0
- Location de locaux (solde disponible)	4 436,9		4 436,9
- Réduction de l'étalon - Enseignement	8 978,4	8 978,4	
- Réduction de l'étalon - Soutien à l'enseignement	2 092,1	2 092,1	
- Impact de réduction de l'étalon dans l'enveloppe « Terrains et bâtiments »	1 426,1	1 426,1	
- Réduction du montant de Soutien fixe	0,2	0,2	
Sous-total	<u>72 887,6 \$</u>	<u>55 093,7 \$</u>	<u>17 793,9 \$</u>
Total	<u>104 587,6 \$</u>	<u>69 793,7 \$</u>	<u>34 793,9 \$</u>
Proportion	<u>100,00%</u>	<u>66,73%</u>	<u>33,27%</u>

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, la révision des produits génère aussi une baisse nette de 5 200 \$ des autres produits, incluant une diminution de 20 000 \$ de surplus anticipé au Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP).

PRÉVISIONS DE CHARGES

Les charges totalisent 82 807 200 \$ comparativement aux 81 967 700 \$ établis au budget initial, adopté en avril dernier, soit une augmentation de 839 500 \$.

Le tableau suivant présente le résumé des ajustements à la hausse et à la baisse par fonction.

Fonctions	Budget 2015-2016 (\$=000)		
	Budget initial	Variations	Budget révisé
Enseignement	53 701,5 \$	1 105,3 \$	54 806,8 \$
Recherche	350,3	-	350,3
Services à la collectivité	916,3	32,6	948,9
Bibliothèque	3 712,7	(9,7)	3 703,0
Audiovisuel	576,7	(35,0)	541,7
Informatique	2 946,0	(180,0)	2 766,0
Administration	8 708,3	(4,4)	8 703,9
Terrains et bâtiments	7 423,5	(110,4)	7 313,1
Service aux étudiants	2 807,4	(120,5)	2 686,9
Entreprises auxiliaires	825,0	161,6	986,6
Total	81 967,7 \$	839,5 \$	82 807,2 \$

Malgré une hausse de l'effectif étudiant d'environ 0,2 % par rapport au budget initial, le nombre d'activités d'enseignement prévu augmente de 4,2 %. Cette situation s'explique par une révision de la prévision initiale et génère une hausse des charges par rapport au budget initial. Ainsi, l'augmentation du coût de la masse salariale pour les chargés de cours et les cours en appoint s'élève à 820 000 \$ alors que la prévision pour les frais de déplacement des chargés de cours a été augmentée de 106 400 \$. De plus, la prévision du coût de la masse salariale a été révisée en tenant compte du personnel en place en octobre et

des négociations de conventions collectives. L'économie salariale anticipée au budget initial de 3 128 100 \$ a été réduite à 2 995 800 \$, soit une baisse de 132 300 \$. La provision pour les retraites anticipées a quant à elle été revue à la baisse de 176 000 \$ et a fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les fonctions et les divers corps de métier selon les informations disponibles. Également, la provision pour vacances et heures supplémentaires a été réduite de 107 000 \$ et la provision pour économies diverses, autres que les salaires, a été portée à 590 700 \$, ce qui représente une augmentation de 15 400 \$. Une provision de 35 000 \$ a aussi été prise pour tenir compte d'une hausse de la prime des assurances collectives.

De plus, la dépense prévue pour le service de la dette a été augmentée de 137 800 \$ par rapport au budget initial. La prévision pour les frais de financement a été revue, afin de tenir compte de l'économie générée par les faibles taux d'intérêt et la réduction du capital à financer attribuable à la réception d'un acompte sur le recomptage. Au niveau des acceptations bancaires, cela se traduit par une réduction des charges de 108 000 \$. Quant au service de la dette des résidences, puisque les compressions budgétaires sont moins importantes que celles qui avaient été annoncées, il a été ramené à son montant habituel, ce qui occasionne un versement additionnel de 195 000 \$. Par ailleurs, les frais bancaires ont été haussés de 50 800 \$ pour tenir compte, entre autres, de l'économie moins importante que prévue, générée par le retrait du paiement par carte de crédit sur le site web de l'Université.

La contribution au centre des services communs de l'UQ a été augmentée de 32 500 \$. Le nouveau mode de financement des charges liées au soutien aux étudiants en situation de handicap permet l'absorption d'une partie de ces charges au fonds avec restrictions. Cette mesure permet de réduire le budget de fonctionnement de 65 700 \$. Des ajustements mineurs au niveau des frais de perfectionnement et des droits d'auteurs entraînent quant à eux une variation à la baisse de 300 \$. Le budget de charges de l'ISFORT a été ajusté afin qu'il corresponde aux produits que procure l'effectif étudiant. De plus, la provision pour mauvaises créances a été diminuée de 33 800 \$ à la suite de la révision de l'estimation.

Le Ministère a annoncé son intention d'introduire, sous réserve de la décision annuelle du Conseil du trésor, une mesure visant à donner une marge de manœuvre additionnelle pour l'utilisation du financement de maintien d'actifs. Cette mesure offre la possibilité d'affecter un maximum de 45 % du montant total de l'enveloppe du maintien des actifs, excluant le financement du déficit du maintien des actifs, à l'achat de mobilier, d'appareillage, d'outillage et d'équipement capitalisables. L'UQO satisfait aux exigences du MEESR pour avoir recours à cette mesure d'assouplissement. Ainsi, les charges ont été réduites d'un montant de 480 000 \$ correspondant à la portion capitalisable des dépenses admissibles à la mesure.

Au terme de l'analyse du budget révisé 2015-2016, les décisions prises par le comité de budget totalisent une hausse des charges de 133 700 \$.

Demandes et coupures budgétaires
Budget révisé 2015-2016

	<u>Demandes / Coupures</u>
Secrétariat général - salaire surnuméraire professionnel (éthique)	26 828 \$
Direction des communications et du recrutement - imprévu	791
Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche - honoraires professionnels	50 000
Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche - coupures	(6 000)
Décanat de la recherche - réduction	(6 000)
Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP) - salaire professionnel surnuméraire	42 694
Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP) - contributions	(2 000)
Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP) - projets internationaux	(10 000)
Coordination de stages - salaire surnuméraire professionnel	32 200
Décanat des études - coupure	(500)
Décanat de la gestion académique - frais légaux	210 000
Décanat de la gestion académique - contribution (prix d'excellence)	3 000
Décanat de la gestion académique - coupures	(12 000)
Galerie d'arts - honoraires et assurance	3 220
Galerie d'arts - imprévus	892
EMI - conférenciers	3 700
Département des sciences infirmières - salaire bureau contractuel	10 800
Département des sciences infirmières - fournitures médicales	16 100
Département des sciences infirmières - frais de voyage	1 000
Département des sciences infirmières - frais de stages	(117 834)
Département de travail social - stages	(95 052)
Bureau du Registraire - salaire bureau contractuel	9 615
Bureau du Registraire - mobilité internationale	(750)
Bureau des services aux étudiants - programme de bourses	(40 000)
Bureau des services aux étudiants - bourses spécifiques	2 000
Bureau des services aux étudiants - salaire bureau contractuel (Saint-Jérôme)	14 654
Bureau des services aux étudiants - programme d'aide aux étudiants	15 000
Bibliothèque - livres et périodiques (ENAP)	(3 000)
VRER adjoint - Saint-Jérôme	120
Services universitaires des Laurentides - coupures	(1 700)
Pôle universitaire - salaire bureau contractuel (compensé par revenu équivalent)	10 000
Pôle universitaire - plan d'adhésion au Pôle	(6 700)
Service des technologies de l'information - coupures	(27 500)
Service des ressources humaines - support relations de travail	30 000
Service des ressources humaines - journée d'activités des employés	1 281
Service des finances -frais d'audit	(12 500)
Service des finances - salaires surnuméraires et contractuels, surtemps	(13 500)
Service des finances - autres coupures	(10 150)
Centre sportif - équipes sportives	10 000
Intersection Taché - écrans dynamiques	80 000
Assurances	(25 000)
Service des terrains et bâtiments - location d'espaces supplémentaires - Saint-Jérôme	(50 000)
Total des demandes et des coupures budgétaires - budget révisé 2015-2016	133 709 \$

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2015-2016 (\$ = 000)	Budget révisé 2015-2016 (\$ = 000)	Écart (\$ = 000)
Produits	80 021,5 \$	80 021,5 \$	
Variations			
- Subvention MEESR		1 551,5	
- Droits de scolarité		364,2	
- FIO		18,2	
- Surplus DFCP		(20,0)	
- Autres éléments affectant les produits		14,8	
TOTAL des produits	80 021,5 \$	81 950,2 \$	1 928,7 \$
Charges	81 967,7 \$	81 967,7 \$	
Variations			
- Augmentation – Rémunération des chargés de cours et cours en appoint		820,0	
- Frais de voyage - chargés de cours		106,4	
- Diminution - Provision de l'économie sur la masse salariale		132,3	
- Diminution – Provision pour retraites anticipées		(176,0)	
- Demandes/coupures budgétaires		133,7	
- Frais de perfectionnement		(0,2)	
- Provision – Économies anticipées		(15,4)	
- Droits d'auteur		(0,1)	
- Provision pour vacances et heures supplémentaires		(107,0)	
- Prime d'assurances collectives		35,0	
- Augmentation – Service de la dette et frais financiers		137,8	
- Services communs		32,5	
- Soutien aux étudiants en situation de handicap (couvert par le fonds avec restrictions)		(65,7)	
- ISFORT		320,0	
- Mesure d'assouplissement		(480,0)	
- Provision – Mauvaises créances		(33,8)	
TOTAL des charges	81 967,7 \$	82 807,2 \$	839,5 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>1 946,2 \$</u>	<u>857,0 \$</u>	<u>1 089,2 \$</u>

EXCÉDENT DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS

En fonction de ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 857 000 \$, soit une différence de 1 089 200 \$ comparativement au budget initial.

Les annexes suivantes ont été transmises aux membres aux fins de la présente séance, soit :

- Annexe 1 : Prévisions budgétaires révisées 2015-2016;
- Annexe 2 : Charges par fonction;
- Annexe 3 : Subvention du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par rapport au budget initial de l'année 2015-2016;
- Annexe 4 : Résolution 384-CA-5803;
- Annexe 5 : Résolution 388-CX-1740.

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances répondent aux questions de clarification et de compréhension de membres relativement au projet de budget révisé, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Les stratégies envisagées pour favoriser un meilleur recrutement étudiant et pour promouvoir la recherche (un membre souligne l'offre limitée de cours aux trimestres d'automne et d'hiver, l'inquiétude manifestée dans ce contexte par les étudiants à l'égard de leur cheminement, les difficultés liées à la moyenne d'étudiants par groupe, ainsi que la diminution des montants alloués au fonds interne de recherche et de création);
- La planification du budget en fonction de l'offre d'activités.

Monsieur Michal Iglewski se joint à la réunion (17 h 17).

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 25).

Après délibérations, le vote secret étant demandé, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 388-CA-5896 concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Rapport sur la mobilité étudiante

Monsieur Robert Bilterys, doyen de la formation continue et des partenariats (DFCP), se joint à la séance pour le traitement de ce point (17 h 35).

Il dresse le portrait de l'avancement du processus d'internationalisation de l'UQO, tant au niveau de l'enseignement (étudiants et professeurs) et de la recherche que des services à la collectivité. Actuellement, 37 partenariats et 46 ententes internationales sont en cours et plus de 29 projets sont en préparation. En 2013-2014, l'effectif d'étudiants internationaux se chiffrait à 4 %.

Il souligne que l'internationalisation est un atout essentiel pour l'UQO puisqu'elle permet de former des diplômés possédant des compétences internationales et interculturelles, elle augmente la qualité de l'enseignement et favorise le recrutement d'étudiants, tout en générant des revenus et des retombées positives sur les communautés.

Le doyen souligne l'importance d'établir des stages internationaux basés sur des critères spécifiques et des objectifs pédagogiques clairs qui seraient à définir dans un avenir rapproché. Pour le moment, le DFCP et le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) se partagent la gestion des ententes et des étudiants étrangers. Il n'y a pas pour le moment à l'UQO d'entité administrative dédiée uniquement à l'internationalisation.

À l'intention d'un membre, il souligne que l'UQO détient des assurances couvrant les étudiants de l'UQO lors de leurs séjours d'études et de stages à l'étranger.

À la suite de la présentation et des discussions, le recteur fait ressortir l'importance de revoir la politique d'internationalisation de l'UQO afin d'augmenter les ententes et les partenariats. Un bureau dédié à l'international pourrait suivre naturellement par la suite.

Monsieur Bilterys quitte la séance (17 h 58).

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 30.

5.2 Information de la présidente

La présidente porte à l'attention du conseil qu'elle a été informée de l'adoption, par le Syndicat des professeurs et professeurs, d'une résolution voulant que les professeurs nommés aux instances de l'UQO soient contraints d'y défendre les positions de l'assemblée syndicale. Le recteur et la présidente se disent préoccupés par cette résolution qui leur semble contrevénir à la loi.

Le recteur fait référence aux articles 321 et suivants du *Code civil du Québec*. Il est d'avis que la résolution du Syndicat contrevient à l'essence même de la liberté académique et limite le droit d'expression.

Les membres discutent de l'opportunité de demander un avis légal à l'égard de la résolution discutée.

Des membres se disent fort étonnés par cette résolution qui va à leur avis à l'encontre des principes fondamentaux de gouvernance. Ils déplorent que le Syndicat impose ses opinions aux professeurs nommés. Ces derniers, en vertu notamment du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, devraient défendre le meilleur intérêt de l'établissement. Un membre souligne que la diversité de provenance départementale des professeurs apporte une richesse importante aux discussions et décisions et que cela pourrait être brimé par la résolution du Syndicat.

Des précisions sur le processus de désignation des professeurs et des chargés de cours aux instances sont apportées.

Suite aux discussions et à la suggestion de la présidente, l'on convient que le secrétaire général transmettra aux membres et observateurs du conseil les documents afférents aux trois plus récentes formations qui leur ont été offertes sur la bonne gouvernance et l'éthique. Un membre fait savoir qu'il a déjà exprimé des réserves à l'égard de l'une de ces formations qui, à son avis, n'était pas adaptée au contexte du réseau de l'Université du Québec.

5.3 Information du recteur

Campus de Saint-Jérôme

Parmi les démarches entreprises pour obtenir un financement permettant la location d'espace ou l'agrandissement du campus de Saint-Jérôme, le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources ont rencontré la sous-ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, madame Sylvie Barcelo, ainsi que la sous-ministre adjointe, madame Ginette Legault. Le recteur mentionne qu'une étude portant sur la croissance de l'effectif étudiant à Saint-Jérôme et sur la nécessité de doter l'Université de nouveaux espaces d'enseignement a été transmise au Ministère récemment. Le recteur a également rencontré le maire de la Ville de Saint-Jérôme, monsieur Stéphane Maher, un allié important dans ce dossier. Une rencontre avec le ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, a également été sollicitée par le recteur. Par ailleurs, le recteur souligne que le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, de passage dans la région récemment, a réitéré l'attribution d'un statut particulier en éducation pour l'Outaouais, mais sans toutefois présenter de mesures concrètes.

Entente de partenariat avec la Ville de Gatineau

Le recteur rappelle aux membres que c'est le 8 décembre 2015 que le conseil municipal de la Ville de Gatineau prendra position quant à l'octroi des sommes prévues par l'entente de partenariat de cinq ans avec l'UQO.

Printemps 2012

Il résume le jugement rendu par Me Francine Lamy, reçu le 4 décembre dernier, concernant les quatre griefs déposés à l'endroit de l'UQO à l'issue du mouvement de grève étudiante du printemps 2012. Un membre nuance le sommaire présenté. L'on convient que le jugement sera transmis aux membres du conseil.

5.4 Engagement et affectation d'une personne au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (à huis clos)

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

5.5 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2016 (à huis clos)

Le recteur indique que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2016, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand diplômé – volet carrière* et *Grand diplômé – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par le recteur et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants : Lisette Blouin-Monfils, membre du conseil d'administration représentant les diplômés, Robert Bilterys, doyen de la formation continue et des partenariats, Frédérique Delisle, membre socio-économique du conseil d'administration, Chantal Saint-Pierre, professeure, Hélène Langlois, diplômée, et Hervé Ndayimirije, étudiant. Mireille Auger, du Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 9 septembre et le 24 novembre 2015, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Le recteur soumet à l'approbation du conseil les candidatures qu'il a reçues de la part du comité, soit une candidature pour chacune des quatre distinctions.

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Ces distinctions seront décernées au printemps 2016.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5897 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2016 (**SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2016**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5898 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérald-Lesage* pour l'année 2016 (**SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2016**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par

monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5899 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2016 (SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2016); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5900 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2016 (SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2016); laquelle est jointe en appendice.

5.6 Modifications du Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO

Point retiré en séance.

5.7 Demande de renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

Monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de la recherche, se joint à la séance, en conférence téléphonique, pour le traitement de ce point (19 h 30).

Il mentionne que des modifications au *Code civil du Québec* (C.c.Q.), notamment à l'article 21, sont entrées en vigueur en juin 2013 et concernent l'éthique de la recherche. L'application de ces modifications a un impact sur l'évaluation des projets de recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité des participants mineurs et majeurs inaptes puisque seul un comité d'éthique de la recherche (CER) désigné, tel que défini à l'article 21 (4) du C.c.Q., peut évaluer ces projets de recherche.

À la suite de l'entrée en vigueur de ces modifications, le CER de l'UQO a effectué les démarches nécessaires pour obtenir la désignation du ministre de la Santé et des Services sociaux en août 2014.

Dans sa lettre du 23 octobre 2014, le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la désignation au CER de l'UQO pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2016, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux exigences liées à la désignation.

Lors de la réunion du 8 décembre 2014, le conseil d'administration a convenu de répondre favorablement au ministre de la Santé et des Services sociaux et de se conformer aux exigences liées à la désignation du CER de l'UQO. Le président du CER souligne par ailleurs que toutes les exigences du ministère ont été respectées.

Afin de respecter les exigences du ministère et de maintenir la désignation du CER de l'UQO, une demande de reconduction officielle doit être faite au moins trois mois avant l'échéance de la désignation.

Le conseil d'administration est donc invité à demander le renouvellement de la désignation ministérielle.

Monsieur Durivage quitte la séance (19 h 35).

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5901 concernant la demande de renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Avis au conseil d'administration concernant la démission d'un membre siégeant à titre de représentant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail

Le recteur indique que l'article 2.2.6 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* stipule « qu'un membre d'une instance peut démissionner par avis écrit au secrétaire général, mais que cette démission prend effet à

compter de sa réception par l'instance concernée ».

En vertu de cet article, le conseil est invité à prendre note de la démission d'un de ses membres. En effet, le 26 novembre dernier, monsieur Denis Beaudoin, membre du conseil d'administration siégeant à titre de représentant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, faisait part de sa démission.

Les membres conviennent unanimement de transmettre une lettre de remerciements à monsieur Beaudoin pour sa contribution importante aux travaux du conseil d'administration.

En vue de combler ce siège désormais vacant, une consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, tant en Outaouais que dans les Laurentides, sera dûment menée au cours des prochaines semaines.

6.- Affaires académiques

6.1 Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que conformément à la clause 8.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant a discuté avec les directeurs de département du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2016-2017, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2016-2017 est fixé à 254.

Conformément à la *Politique générale de répartition des postes de professeur*, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2016-2017 a été soumis à la commission des études, pour recommandation au conseil d'administration, le 19 novembre 2015 (résolution 328-CE-2533).

Le projet de répartition des postes tient compte :

- des résultats de la répartition préliminaire (aussi appelée répartition théorique);
- des priorités de l'UQO, notamment le développement des sciences de la vie et le soutien au développement du campus de Saint-Jérôme;
- des besoins exprimés par les départements;
- des discussions tenues en Comité des affaires départementales sur le sujet;
- de la réintégration de madame Murielle Laberge au Département des relations industrielles;
- de l'exigence du CRSNG pour la création d'un poste de professeur additionnel, en lien avec l'obtention de la Chaire de recherche industrielle en Technologies photoniques de détection.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2015-2016 :

Département d'études langagières, École multidisciplinaire de l'image, Département des sciences comptables

- aucun changement.

Département des sciences administratives (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Management » à Saint-Jérôme.

Département de relations industrielles (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Gestion des ressources humaines et psychologie du travail » à Gatineau :
 - ce poste est dédié à la réintégration de madame Murielle Laberge.

Département des sciences de l'éducation (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Formation pratique » à Saint-Jérôme.

Département d'informatique et d'ingénierie (+1)

- ajout d'un poste à Gatineau (le secteur est précisé par résolution ci-dessous).

Département de psychoéducation et de psychologie (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Psychoéducation » à Gatineau.

Département des sciences infirmières (+3)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Fondements de l'intervention infirmière » à Saint-Jérôme;
- ajout de deux postes au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » à Saint-Jérôme.

Département de travail social (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Intervention psychosociale » à Saint-Jérôme.

Département des sciences sociales (+1)

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « Sociologie » à Gatineau.

Département des sciences naturelles (+2)

- ajout d'un poste (intégré) au secteur disciplinaire « Sciences naturelles » à Gatineau :
 - affectation d'Angélique Dupuch à ce poste;
- ajout d'un poste (intégré) au secteur disciplinaire « Sciences naturelles » à Gatineau :
 - affectation de David Rivest à ce poste.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant apporte des précisions concernant l'attribution du poste du Département d'informatique et d'ingénierie. Il souligne que bien que les besoins soient fort importants au secteur « Informatique », il est suggéré que le poste soit attribué au secteur « Génie » afin de remplir toutes les conditions du CRSNG pour l'obtention de la Chaire de recherche industrielle en technologies photoniques de détection. La discussion qu'il a eue avec les directeurs de départements a également mené à cette conclusion. Il fait savoir que des fonds dégagés suite à l'obtention de la chaire pourraient peut-être permettre d'engager une ressource pour le secteur « Informatique ».

Un membre porte à l'attention du conseil que l'assemblée du Département d'informatique et d'ingénierie a adopté une résolution unanime à l'effet d'attribuer le poste au secteur « Informatique ». Il souligne que la situation en informatique, où le nombre d'étudiants est beaucoup plus important qu'en génie, est dramatique.

Un membre fait référence au 10^e attendu de la résolution (« importance de soutenir la mise en œuvre des nouveaux programmes, notamment en sciences de la vie, incluant les besoins associés à la mise en place des activités en sciences infirmières et en sciences naturelles ») et fait valoir qu'il sera important d'apporter un soutien aux professeurs en sciences infirmières à Saint-Jérôme étant donné qu'un bon nombre d'entre eux sont en début de carrière.

Suite aux discussions, un membre demande le vote sur la proposition d'attribuer le poste du Département d'informatique et d'ingénierie au secteur « génie ». Sur proposition de

madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à la majorité (pour : 8 – contre : 1 – abstention : 1) d’attribuer le poste au secteur « génie ». Le membre s’étant abstenu précise que c’est par manque d’information.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 388-CA-5902 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l’année 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Projet de modification de la maîtrise en éducation (3701, 3702, 3503, 37X1, 37X2, 35X3)

Le vice-recteur à l’enseignement et à la recherche suppléant soumet à l’approbation des membres du conseil d’administration le projet de modification de la maîtrise en éducation (3701, 3702, 3503, 37X1, 37X2, 35X3).

Le projet de modification consiste d’une part à revoir les conditions d’admission de la maîtrise en éducation dans le but d’abolir la condition relative à l’examen écrit puisque l’entrevue de sélection et la lettre de motivation sont jugées suffisantes pour juger de la qualité d’une candidature à la maîtrise.

Le projet de modification consiste d’autre part :

Au campus de Saint-Jérôme

En ce qui concerne l’offre du programme, il est proposé :

- d’offrir, à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d’automne, la maîtrise en éducation (profil professionnel - 37X2), et ce, pour les deux concentrations, enseignement et orthopédagogie;
- de lever le contingentement pour l’ensemble des profils offerts à Saint-Jérôme (37X2, 37X1, 35X3) puisque les ressources professorales sont jugées suffisantes.

Au campus de Gatineau

En ce qui concerne l’offre du programme, il est proposé :

- de suspendre la concentration andragogie des profils « mémoire » et « professionnel » de la maîtrise en éducation (3701 et 3702) compte tenu du manque de ressources professorales dans le domaine.

On souhaite toutefois maintenir ouverte la « concentration andragogie pour les diplômés du DESS en andragogie » au profil professionnel (3702) de la maîtrise en éducation puisque le DESS en andragogie a été récemment suspendu, soit à l’hiver 2013.

La commission des études, lors de sa réunion du 19 novembre 2015, a approuvé le projet de modification de la maîtrise en éducation.

Les membres conviennent en séance, suite aux explications du vice-recteur à l’enseignement et à la recherche suppléant, de modifier le deuxième dispositif de la résolution en y précisant que la maîtrise en éducation sera également offerte à Gatineau. Le libellé ainsi modifié devra se lire de la façon suivante, soit : « D’approuver la modification au régime d’admission de la maîtrise en éducation (profil professionnel – 37X2 et 3702) pour qu’elle soit offerte à temps complet et à temps partiel à Saint-Jérôme et à Gatineau, aux trimestres d’automne, et ce, à compter de l’automne 2016 ».

Après délibérations, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 388-CA-5903 concernant le projet de modification de la maîtrise en éducation (3701, 3702, 3503, 37X1, 37X2, 35X3); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement.

La création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement s'inscrit dans la foulée des modifications de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial. Le DESS, sanctionné par l'octroi d'une attestation d'études, comprend un plan de formation dont l'insertion est prévue dans le programme de maîtrise, ce qui lui permet d'être une voie d'accès supplémentaire aux études supérieures en sciences sociales et une porte d'entrée à la maîtrise.

Par le biais d'une nouvelle concentration en études autochtones insérée dans le plan de formation du DESS et de la maîtrise en sciences sociales du développement, l'UQO innove dans son offre de programme. Cette nouveauté permettra non seulement de répondre à un besoin de formation dans le domaine des questions autochtones, mais contribuera aussi à distinguer l'UQO en ce qui a trait à l'attraction des étudiants étrangers francophones qui viennent au Canada pour étudier les questions autochtones.

La commission des études, lors de sa réunion du 19 novembre 2015, a approuvé le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement.

Un membre invite le conseil à réfléchir à la possibilité d'offrir, lorsque possible et dans le respect des décisions départementales, les nouveaux programmes tant au campus de Gatineau qu'à celui de Saint-Jérôme. Le manque d'espace à Saint-Jérôme, souligne le recteur, devra être pris en considération.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5904 concernant l'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences sociales du développement; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat.

L'apport de la petite et moyenne entreprise (PME) à l'économie canadienne et québécoise est considérable et les liens entre la vitalité de l'entrepreneuriat et la croissance économique des régions sont bien établis. Le développement du potentiel entrepreneurial des Québécois est donc dans la mire tant du gouvernement du Québec que dans celle des divers acteurs locaux. Or, les programmes d'enseignement en administration s'adressent essentiellement à la grande entreprise. Étant donné l'importance de la PME, il est pertinent et justifié de développer des programmes d'études et de recherche portant spécifiquement sur celle-ci.

Le programme proposé a pour objectif de former des entrepreneurs, de futurs entrepreneurs et des intervenants auprès de la PME. Axé vers la pratique de la stratégie, les enjeux actuels et les nouveaux outils de gestion disponibles aux PME, ce programme favorisera une formation bien ancrée dans l'environnement compétitif du XXI^e siècle. Il donnera en outre aux étudiants l'occasion de développer un projet spécifique pendant la durée de leur programme. Le programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat intéressera diverses clientèles étudiantes, notamment les professionnels en emploi, les travailleurs autonomes et les diplômés de l'UQO.

Ce programme est construit de telle sorte qu'il constituera à la fois un cheminement autonome et une concentration au sein du MBA en gestion appliquée – dont l'ouverture est prévue au trimestre d'hiver 2016 – pour les candidats intéressés à parfaire leurs

connaissances dans la création et la gestion d'entreprises.

Les informations relatives aux investissements liés aux ressources documentaires n'ayant pas été jointes aux documents transmis aux membres, l'on convient que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant fournira ces informations lors de la prochaine séance.

Un membre est par ailleurs d'avis qu'un attendu précisant les investissements devrait figurer à la résolution puisque cet aspect relève du conseil d'administration. La présidente estime que cette décision relève plutôt de la direction et que les ressources sont déjà comptabilisées au budget.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5905 concernant l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en entrepreneuriat; laquelle est jointe en appendice.

6.5 Modification des conditions d'admission au doctorat sur mesure (2080)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification des conditions d'admission au doctorat sur mesure (2080).

Le comité de programme, a exprimé son désir de modifier le libellé des exigences linguistiques pour l'admission au doctorat sur mesure dans le but d'améliorer les outils et la gestion de l'évaluation du niveau linguistique des candidats au programme compte tenu, entre autres, de la dispersion géographique de ces derniers et de la nécessité d'évaluer la maîtrise de la langue française générale et propre au domaine d'études.

La commission des études, lors de sa réunion du 19 novembre 2015, a approuvé le projet de modification des conditions d'admission au doctorat sur mesure (2080).

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5906 concernant la modification des conditions d'admission au doctorat sur mesure (2080); laquelle est jointe en appendice.

6.6 Suspension des admissions au programme court en information - communication (0158) et au programme court en relations publiques (0159)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de suspension des admissions au programme court en information - communication (0158) et au programme court en relations publiques (0159).

L'offre des programmes de premier cycle en sciences sociales à l'UQO a connu depuis l'ouverture de son premier programme une évolution et un essor très important. En effet, l'offre des programmes en sciences sociales comporte aujourd'hui 28 programmes, soit un baccalauréat avec cinq concentrations, cinq majeures, huit mineures, sept certificats, deux programmes courts et un baccalauréat général. En 2012-2013, en vertu de la politique et du calendrier d'évaluation périodique, quatre majeures du secteur ont fait l'objet d'une évaluation approfondie. Toutefois, cet exercice n'a pas permis de porter un jugement d'ensemble sur l'offre des programmes du secteur. En effet, les certificats, les mineures et les programmes courts dont le plan de formation est quasi identique au programme de plus grande envergure ne sont pas soumis automatiquement à l'évaluation périodique. De plus, les concentrations du baccalauréat ouvertes à l'hiver 2012 ne faisaient pas partie de cette évaluation.

Ainsi, le module, avec l'appui du Département des sciences sociales, a procédé à la consolidation de l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales. Dans le cadre de cet exercice, compte tenu de l'absence d'admission depuis plusieurs années au programme court en information-communication (0158) et au programme court en relations publiques (0159), le conseil de module recommande la suspension des admissions.

La commission des études, lors de sa réunion du 19 novembre 2015, a recommandé la suspension des admissions au programme court en information - communication (0158) et au programme court en relations publiques (0159).

Après délibérations, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5907 concernant la suspension des admissions au programme court en information - communication (0158) et au programme court en relations publiques (0159); laquelle est jointe en appendice.

6.7 Projet de modification du contingentement au profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'augmentation du contingentement à cinq pour le profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

Le profil neuropsychologie clinique du doctorat en psychologie (3293) est contingenté à un maximum de 4 étudiants par cohorte. Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le comité de programme du doctorat en psychologie a adopté une résolution qui consiste à augmenter le contingentement à cinq étudiants. Ce changement s'appuie sur le succès de placements à l'internat des étudiants en neuropsychologie.

La commission des études, lors de sa réunion du 19 novembre 2015, a approuvé le projet de modification du contingentement au profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5908 concernant le projet de modification du contingentement au profil neuropsychologie clinique du programme de doctorat en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

6.8 Projet de modification aux conditions d'admission à la maîtrise en sciences infirmières – concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification des conditions d'admission à la maîtrise en sciences infirmières - concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258).

Le comité des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, lors de sa réunion du 25 septembre 2015, a exprimé le désir d'abolir la base adulte en tant que condition d'admission au programme de la maîtrise en sciences infirmières - concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258).

Le comité des programmes tient compte que la formation universitaire en santé mentale conduit à des activités professionnelles réservées par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et que la base adulte porte sur des candidats non reconnus par l'OIIQ ou qui n'ont pas de baccalauréat en sciences infirmières du Canada.

La commission des études, lors de sa réunion du 8 octobre 2015, a approuvé le retrait de la base adulte en tant que condition d'admission pour le programme de maîtrise en sciences infirmières - concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258).

Un membre expose la complexité de ce dossier, à savoir les défis posés par la gestion des conditions d'admissions et le fait que seule l'UQO, parmi les cinq constituantes offrant ce programme, demande le retrait de la base adulte. Il appert également que la commission des études, lors de sa réunion du 8 octobre 2015, a donné son approbation à ce projet sans avoir bénéficié de ces informations.

Suite à ces éclaircissements, le conseil convient que des renseignements additionnels sont nécessaires à une prise de décision éclairée et l'adoption de ce point est reportée.

L'on convient ainsi que ce point devra être soumis à nouveau à la commission des études en y apportant les précisions données lors de la présente séance. L'avis du comité de programme conjoint devrait notamment être demandé et figurer au dossier. Il est aussi suggéré que le troisième attendu de la résolution soit clarifié et que la date d'entrée en vigueur de la modification soit ajoutée. Le dossier devra être présenté à nouveau au conseil d'administration par la suite.

7.- **Affaires administratives et financières (suite)**

7.1 **Orientations budgétaires 2016-2017**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que dans le cadre de la préparation du budget 2016-2017, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans leurs choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le MEESR, il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2016-2017 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Soutenir le projet de consolidation du campus de Gatineau;
- Soutenir les activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme notamment par la recherche de financement pour des espaces supplémentaires;
- Soutenir les activités de formation continue du pôle Paul Gérin-Lajoie;
- Explorer de nouvelles sources de revenus, entre autres, en développant de nouveaux partenariats et en fortifiant les liens avec nos diplômés et la communauté d'affaires;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe;
- Soutenir les activités visant à développer une dynamique de campus universitaire afin de rendre mémorable l'expérience de la vie étudiante à l'Université du Québec en Outaouais;
- Soutenir l'élaboration et la réalisation du plan stratégique 2016-2020.

À la demande de membres, le vice-recteur à l'administration et aux ressources expose les différences entre les présentes orientations et celles de l'année précédente et précise qu'il n'y a pas de hiérarchie dans l'ordre de présentation des orientations.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5909 concernant les orientations budgétaires 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

7.2 **Attribution d'un mandat d'achat regroupé au Centre collégial de services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'ordinateurs, de portables et de moniteurs**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que depuis le 1^{er} avril 2013, l'UQO participe à un regroupement d'achats du CCSR pour l'achat d'ordinateurs, de portables et de moniteurs. Le contrat actuel se terminera le 31 mars 2016. Le CCSR prévoit donc conclure un nouveau contrat d'un (1) an valide à compter du 1^{er} avril 2016, incluant la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un (1) an chacune.

La gamme de produits offerts par la nouvelle entente CCSR vise un éventail élargi de produits et permettra de conclure une entente avec de multiples fournisseurs.

En raison de la situation budgétaire actuelle et de la difficulté à estimer les quantités minimales qui pourraient être achetées annuellement, le Service des finances et le Service des technologies de l'information s'engagent à acheter un minimum de vingt-cinq (25) moniteurs, de cent (100) ordinateurs et de vingt (20) portables pour un montant approximatif de 100 000 \$ annuellement, et ce, pour les trois prochaines années. À titre informatif, ceci constitue une diminution d'environ 60 % des achats estimés au mandat du contrat précédent. Le montant estimé pour ce contrat correspond à des achats dont les dépenses seront imputées au fonds de fonctionnement, au fonds d'immobilisations ainsi qu'au fonds avec restrictions (subventions de recherche attribuées aux professeurs) de l'UQO.

Depuis le 1^{er} avril 2012, en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q 65.1), tout établissement doit obligatoirement signifier son intérêt à faire partie prenante d'une négociation par regroupement d'achats au mandataire du dossier, avant le lancement de l'appel d'offres.

La recommandation a donc pour but de confier au CCSR le mandat d'achat pour l'achat regroupé d'ordinateurs, de portables et de moniteurs. Le montant d'achat minimal garanti par l'UQO par le biais de ce mandat est de 100 000 \$ annuellement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5910 concernant l'attribution d'un mandat d'achat regroupé au Centre collégial de services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'ordinateurs, de portables et de moniteurs; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Adjudication du contrat de services de placement média

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'Université doit s'adjoindre les services d'une entreprise en placement média. De façon générale, le mandat de l'entreprise consiste à appuyer l'Université dans la planification, l'exécution et le contrôle de ses stratégies publicitaires de recrutement étudiant, de notoriété, de campagne d'évènement, etc.

Conformément aux directives de la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements a lancé, le 28 août 2015, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des prestataires de services intéressés. L'objectif poursuivi étant d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Lors de l'ouverture publique, cinq firmes ont déposé une soumission. Les soumissions furent vérifiées au niveau de la conformité administrative par la division des approvisionnements et ont ensuite été évaluées au niveau qualitatif par le biais d'un comité de sélection.

Le rapport du processus d'appel d'offres, incluant la recommandation de la division des approvisionnements, a été transmis aux membres aux fins de la présente rencontre. L'adjudication étant basée sur le prix ajusté le plus bas, la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Espace M pour une période d'un an ferme, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017. Deux options de renouvellement sont prévues au contrat (1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 et 1^{er} mai 2018 au 30 novembre 2018).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5911 concernant l'adjudication du contrat de services de placement média; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination d'un étudiant à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur mentionne que conformément à l'article 6.1 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont

les six membres étudiants (article 6.1 d) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01).

Le 19 juin 2015, et lors de rappels le 13 août, le 28 août, le 22 septembre et le 14 octobre 2015, le secrétaire général faisait parvenir à l'AGE-UQO un courriel qui mentionnait la perte de qualité de trois étudiants à la commission des études et les invitait à nous faire parvenir le nom des représentants étudiants.

L'AGE-UQO a désigné un (1) étudiant afin de pourvoir un siège à la commission des études. L'étudiant désigné est monsieur Nicholas Gagnon-Daniel, éligible à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au secrétariat général.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5912 concernant la nomination d'un (1) étudiant à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (monsieur Nicholas Gagnon-Daniel); laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination d'un étudiant au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur indique que l'AGE-UQO, à sa rencontre du 12 novembre 2015, a désigné monsieur Shawn Goodman pour siéger au conseil d'administration de l'UQO afin de pourvoir le poste laissé vacant au sein de cette instance à la suite de la perte de qualité de monsieur Philippe Boily à y siéger.

La personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger au conseil tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général.

Le décret gouvernemental n'étant pas requis pour la nomination d'étudiants au conseil d'administration, ce dernier est invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5913 concernant la nomination d'un (1) étudiant au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (monsieur Shawn Goodman); laquelle est jointe en appendice.

8.3 Nomination d'un étudiant au comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur invite le conseil d'administration à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif.

Il s'agit de remplacer un membre étudiant, monsieur Philippe Boily, qui a perdu la qualité de siéger au comité exécutif.

Conformément à l'article 5.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*, la durée du mandat de ce membre est de deux ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrison, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5914 concernant la nomination d'un (1) étudiant au comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais (monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier); laquelle est jointe en appendice.

8.4 Nomination de deux membres au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur indique que le *Code d'éthique et de déontologie* a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le Code prévoit qu'un comité, relevant du conseil d'administration, est institué pour veiller à son application. Il est composé de trois (3) membres : deux (2) membres du conseil d'administration et un membre externe qui agit à titre de président. La durée d'un mandat est de trois ans.

Deux sièges doivent actuellement être pourvus, soit celui du membre externe et président, monsieur François Jetté, dont le mandat prendra fin le 18 février 2016, et celui d'un membre du conseil d'administration, madame Lyse Ricard, qui a transmis un avis de démission au secrétaire général le 23 novembre dernier. Monsieur Jetté a manifesté son intérêt, auprès du secrétaire général, à renouveler son mandat.

Le conseil d'administration est donc invité, sur la recommandation de la présidente, à renouveler le mandat de monsieur François Jetté comme membre et président du Comité d'éthique et de déontologie pour un mandat de trois (3) ans. De plus, le conseil d'administration est invité à nommer un membre du conseil d'administration pour remplacer madame Lyse Ricard pour un mandat de trois (3) ans.

Le secrétaire général fera parvenir aux membres le curriculum vitae de monsieur Jetté.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 388-CA-5915 concernant la nomination de deux (2) membres au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (madame Diane Godmaire, à titre de membre, et monsieur François Jetté, à titre de membre externe et président); laquelle est jointe en appendice.

9.- Périodes d'information et questions

Un membre questionne certains aspects de la *Politique générale de répartition des postes de professeur*. Il est notamment d'avis que cette dernière n'a jamais été appliquée tel que définie.

Il remet en cause la validité de l'écart entre la répartition préliminaire et la répartition effective qui est de 5.8 pour un département. Il souligne à quel point cette situation est démotivante pour les professeurs et estime que cela montre que certaines politiques à l'UQO sont mises en place pour créer une impression de légalité pour certaines décisions.

Le fait d'ignorer la résolution unanime du Département d'informatique et d'ingénierie et d'imposer une décision prise par les directeurs des autres départements aura à son avis un impact fort négatif sur le fonctionnement du Département.

Il souhaite savoir si la *Politique de répartition des postes* sera modifiée et, dans l'affirmative, dans combien de temps.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant fait savoir qu'il a été convenu d'amorcer le processus de répartition de postes plus tôt l'an prochain. La répartition a été mise en branle trop tardivement cette année pour permettre des modifications. Il ajoute que la politique devrait être révisée dans les prochains mois afin d'être en vigueur pour la future répartition.

10.- Dépôt de documents

10.1 Rapport de performance et perspectives de développement

11.- Prochaine réunion (29 février 2016)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 29 février 2016 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 54.

Original signé par :

Lyse Ricard, présidente
André J. Roy, secrétaire général